

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 février 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-011

RENOVATION URBAINE DES
QUARTIERS LEPERVANCHE,
VERGES ET VOIE TRIOMPHALE
CRAC 2020
VERSEMENT DE LA
PARTICIPATION COMMUNALE AU
TITRE DE LA CONCESSION
D'AMENAGEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi huit février, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, , Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali par M. Jean-Max Nages, M. Patrice Payet par M. Henry Hippolyte, M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Franck Jacques Antoine à 17 h 08, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint à 17 h 09, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17 h 09, Mme Claudette Clain Maillot à 17 h 12, Mme Sophie Tsiavia à 17 h 14.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber, Mme Patricia Fimar.

.....
.....

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 31 janvier 2022.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 27/02/2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LEPERVANCHE,
VERGES ET VOIE TRIOMPHALE
CRAC 2020
VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU TITRE DE LA
CONCESSION D'AMENAGEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 2011-018 du 24 février 2011 par laquelle le conseil municipal a approuvé la désignation du concessionnaire, le traité de concession d'aménagement et le montant de la participation communale ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 17 mai 2011 entre la ville et la SHLMR et reçu en Préfecture le 19 mai suivant ;

Vu la délibération n° 2011-114 du 25 août 2011 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention d'avance de trésorerie à la concession d'aménagement ;

Vu la convention d'avance de trésorerie signée le 17 octobre 2011 et reçue en Préfecture le 20 octobre suivant ;

Vu la délibération n° 2013-018 du 28 février 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au traité de concession ;

Vu l'avenant n°1 au traité de concession signé le 2 mai 2013 et reçu en Préfecture le 22 mai suivant ;

Vu la délibération n° 2015-092 du 04 août 2015 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2013 ;

Vu le CRAC 2011-2013 signé le 07 septembre 2015, reçu en Préfecture le 07 septembre suivant ;

Vu la délibération n° 2016-045 du 05 avril 2016 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 au traité de concession ;

Vu l'avenant n°2 au traité de concession en date du 10 juin 2016 et reçu en Préfecture le 29 juin suivant ;

Vu la délibération n° 2016-132 du 6 septembre 2016 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2014 ;

Vu le CRAC 2014 signé le 11 octobre 2016, reçu en Préfecture le 18 novembre suivant ;

Vu la délibération n° 2017-068 du 06 juin 2017 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2015 ;

Vu le CRAC 2015 signé le 28 février 2018, reçu en Préfecture le 02 mars 2018 ;

Vu la délibération n° 2017-122 du 07 novembre 2017 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2016 et l'avenant n°3 au traité de concession ;

Vu le CRAC 2016 signé le 28 février 2018, reçu en Préfecture le 07 mars 2018 ;

Vu l'avenant n° 3 au traité de concession en date du 20 mars 2018 et reçu en Préfecture le 21 mars suivant ;

Vu la délibération n° 2018-153 du 02 octobre 2018 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2017 et l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie ;

Vu le CRAC 2017 signé le 26 octobre 2018, reçu en Préfecture le 29 octobre suivant ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie en date du 26 octobre 2018, reçu en Préfecture le 29 octobre suivant ;

Vu la délibération n° 2019-116 du 1^{er} octobre 2019 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2018 ;

Vu le CRAC 2018 signé le 7 novembre 2019, reçu en Préfecture le 4 décembre suivant ;

Vu la délibération n° 2020-124 du mardi 3 novembre 2020 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2019 ;

Vu le CRAC 2019 signé le 10 février 2021, reçu en Préfecture le 26 février suivant ;

Vu le CRAC 2020, validé en conseil municipal du 5 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement Travaux -- Environnement » réunie le 26 janvier 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 8 février 2022 ;

Considérant l'article 26 du traité de concession par lequel l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Ville un compte rendu annuel à la collectivité soumis à l'approbation du conseil municipal ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Ville à verser sa participation d'un montant total de 484 323 € HT à la SHLMR au titre du CRAC 2020 de la concession d'aménagement des quartiers « Lépervanche, Vergès, Voie Triomphale » ;

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

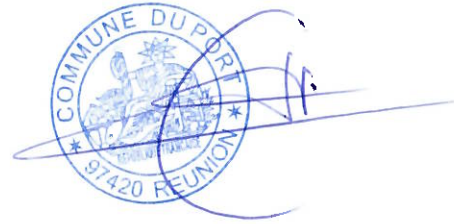
Affiché le 22/02/2022

SLOW

ID : 974-219740073-20220208-DL_2022_011-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU